

CHAMPS D'APPLICATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

TABLEAU n°1

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES Ayant pour effet de créer :	En droit commun	En zone U des POS/PLU	
		Travaux ayant pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise totale au-delà de 150 m ²	Travaux n'ayant pas pour effet de porter la surface de plancher (autre qu'agricole) au- delà de 150 m ²
Une emprise au sol et une surface de plancher inférieures ou égales à 5m²		Dispense R 421-13	
5 m² Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5m² ET Une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m² ET Une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²		DECLARATION PREALABLE R 421-17f	
20 m² Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20m² ET Une emprise au sol inférieure ou égale à 40 m² ET Une surface de plancher inférieure ou égale à 40 m²	PERMIS DE CONSTRUIRE R 421-14 a	DECLARATION PREALABLE R 421-17f	
40 m² Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 40 m²	PERMIS DE CONSTRUIRE R 421-14 a		

TABLEAU n°2

CONSTRUCTIONS NOUVELLES Ayant :	En droit commun		En secteur protégé	
	Construction nouvelle hauteur <u>inférieure ou égale</u> <u>à 12 m</u>	Construction nouvelle hauteur <u>supérieure à 12 m</u>	Construction nouvelle hauteur <u>inférieure</u> <u>ou égale à 12 m</u>	Construction nouvelle hauteur <u>supérieure à 12 m</u>
Une emprise au sol et une surface de plancher inférieures ou égales à 5m²	Dispense R 421-2a	DECLARATION PREALABLE R 421-9c		
5 m² Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5m² ET Une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m² ET Une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²	DECLARATION PREALABLE R 421-9a		DECLARATION PREALABLE R 421-11a	PERMIS DE CONSTRUIRE R 421-1
20 m² Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20m²	PERMIS DE CONSTRUIRE R 421-1			